

CONDITIONS DE LOCATION

1. Pour chaque location, le locataire devra compléter, signer et renvoyer [le formulaire de réservation](#) accompagné du règlement des [arrhes non-remboursables](#) (25 % du prix du séjour avec un minimum de [100 euros](#)), par courrier ou par mail. Dès réception de l'ensemble du dossier (formulaire de réservation et paiement des arrhes), nous vous ferons parvenir une [confirmation de réservation](#) et une [facture](#).
2. Le locataire s'engage à verser [le solde](#) de la location [45 jours minimum avant le début du séjour](#). Le locataire doit bien noter que la réservation ne sera pas prise en considération si l'ensemble des documents demandés ne nous est pas parvenu dans le délai imparti. Dès lors, le locataire est considéré comme ayant annulé son séjour et la prestation sera à nouveau offerte à la vente ; aucun remboursement ne sera effectué.
Si la demande de réservation se fait dans un [délai inférieur à 6 semaines](#) de la date du séjour, le [paiement total](#) du séjour sera demandé en même temps que le formulaire de réservation complétée et signée.
3. Le dépôt de garantie est une somme qui répond aux dégâts ou dégradations qui pourraient être causés aux lieux loués ainsi qu'aux objets qui les meublent. Il s'élève à [300 euros par semaine pour Le Mazet](#) et [600 euros par semaine pour la Villa Pergola](#). Le [remboursement du dépôt de garantie](#) sera fait à la fin du séjour si versé par chèque ou en espèces, ou dans un délai de 2 semaines maximum à compter de la restitution des clefs si effectué par virement ; déduction faite, éventuellement, des sommes dues pour réparations, ménage supplémentaire (voir clause n° 8), remplacement d'objets cassés ou abîmés.
4. Pour régler le séjour, le locataire peut utiliser :
 - le virement bancaire, dont les [coordonnées bancaires](#) vous seront communiquées sur demande
 - le chèque bancaire établi en euros à l'ordre de [Mr Mme PELISSIER L et B](#) (non encaissé)
 - les [espèces](#) (euros)
5. La période de location débutera à partir de [16 h 00](#) le premier jour et finira à [10 h 00](#) le dernier jour.
6. La location est établie pour une [capacité maximum de personnes](#) qui ne peut être dépassée. Si le locataire souhaite la visite de vacanciers supplémentaires, notre [accord écrit](#) doit être donné par avance. Il pourra être demandé de régler un [supplément par nuit et par vacancier](#) supplémentaire.
7. Le locataire s'engage à ne pas troubler la tranquillité des lieux en prenant soin de [préserver le calme des résidents autour de la guest house](#).
8. Le locataire accepte d'occuper les lieux en «bon père de famille» et de prendre [grand soin de la propriété](#). Il s'engage à [la rendre propre et en ordre](#) à sa sortie. Bien qu'un nettoyage final soit inclus dans le prix, les propriétaires se réservent le droit de déduire du dépôt de garantie les frais d'un deuxième nettoyage si le locataire laisse la guest house dans un état inacceptable. En résumé, le locataire devra laisser les lieux dans le même état qu'à son arrivée.
9. Chaque locataire est [responsable de la sécurité des biens](#) durant son séjour en veillant notamment à fermer portes et fenêtres. Il reconnaît avoir été informé [que malgré les protections entourant la piscine](#), les adultes doivent veiller à ce que [les enfants n'y accèdent pas sans surveillance](#). De même, le locataire est prévenu que certains végétaux présents dans la région sont toxiques (exemple : le laurier-rose) et il doit veiller à ce que les enfants n'en portent pas des feuilles à la bouche. Chaque locataire sera tenu d'avoir une [assurance responsabilité civile et multirisques en règle](#).
10. Le locataire signalera [à la remise des clefs](#) ou au plus tôt durant son séjour, toute [dégradation](#), [tout défaut](#) ou [toute panne](#) afin que la remise en état des lieux soit faite le plus vite possible.